

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
sont des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

La réception du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Parnac, Luch, etc.) and arrival/departure times for different services (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte (1st), Omnibus mixte (40s)).

Cahors, le 13 Mars 1875.

Nous avons exprimé notre opinion sur la composition du nouveau ministère, et nous avons accueilli sa formation avec confiance. Dans la situation nouvelle où se trouve le pays, avec une base définie, il était difficile de réunir des hommes d'un caractère plus droit et d'une intelligence plus élevée pour diriger les affaires publiques.

On lit dans le Journal des Débats :

Ce n'est plus le moment de rechercher les responsabilités, ou du moins les responsabilités mauvaises et lourdes. Ceux auxquels nous étions sur le point de demander compte de leur conduite pendant ces derniers jours paraissent avoir fait les plus généreux efforts et les plus heureux, pour mettre fin à la crise dont le pays commençait à ressentir l'influence.

Le ministère nouveau est parfaitement propre à nous satisfaire. M. Buffet prend le portefeuille de l'intérieur et la vice-présidence du conseil : M. Decazes est ministre des affaires étrangères ; M. Dufaure, ministre de la justice ; M. Léon Say, ministre des finances ; M. Wallon, ministre de l'instruction publique ; M. Caillaux, ministre des travaux publics ; M. de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce ; M. de Cisse, ministre de la guerre, et M. de Montaignac, ministre de la marine. Donc, sur neuf ministres, quatre ont fait partie du cabinet précédent, démissionnaire depuis le 6 janvier ; mais tous les quatre, M. le duc Decazes, M. de Cisse, M. de Montaignac et M. Caillaux occupent des ministères spéciaux où il aurait été imprudent de les remplacer par des nouveaux venus. Nous parlons surtout des trois derniers : quant à M. le duc Decazes, il est bien inutile de dire que l'on a eu raison de le laisser au ministère des affaires étrangères. Personne n'a imaginé, même au milieu du chassé croisé ministériel qui s'est fait dans les imaginations, personne n'a imaginé que le titulaire du ministère des affaires étrangères pût être un autre que lui.

Cinq ministres nouveaux entrent dans le cabinet. M. de Meaux représente la minorité du 25 février. Puisque la minorité devait être représentée, puisque le centre gauche avait accepté l'introduction dans le ministère d'un membre de la droite modérée, nous reconnaissons que la minorité de droite ne pouvait pas être mieux représentée qu'elle ne l'est par M. le vicomte de Meaux. M. de Meaux appartient à la droite par ses opinions, par son passé, par ses affinités ; il appartient à tous les partis qui savent se plier aux transactions nécessaires par la loyauté de son caractère et la parfaite honnêteté de son esprit. MM. Dufaure et Léon Say sont connus de tout le monde ; ils représenteront dans le cabinet le centre gauche et la gauche modérée qui se confond si facilement avec le centre gauche ; ils inclinent moins à gauche que M. de Meaux n'incline à droite, mais en revanche ils sont deux ; ils représentent, il est vrai,

la majorité et une majorité très considérable : ils la représenteraient à eux seuls si M. Buffet et M. Wallon ne faisaient pas partie du nouveau ministère.

M. Wallon nous ne dirons de lui que peu de chose. Tous ceux qui se sont occupés, soit de l'histoire de France, soit de l'histoire du christianisme, le connaissent déjà. C'est un érudit, un esprit froid, précis, consciencieux jusqu'au scrupule. Tous les livres qu'il a écrits portent à un haut degré ce caractère d'une raison prudente et presque méticuleuse. Il s'est trouvé, par une fortune heureuse, que c'est esprit formé dans les règles étroites de la critique historique a rencontré les formules les plus propres à réunir, dans une Assemblée divisée par les passions les plus diverses, les esprits les plus opposés. Soit par lassitude de chercher mieux, soit par conviction, une majorité écrasante s'est réunie autour des projets de M. Wallon. M. Wallon tout seul a tenu tête à la commission des lois constitutionnelles ; il l'a battue de la meilleure manière et de la plus complète, il l'a supplantée. C'est le vieux combat d'un seul chevalier contre trente ! Quel que soit le mérite ou le bonheur de M. Wallon en cette affaire, il est clair qu'il était naturellement désigné pour devenir ministre. Quel portefeuille lui donner ? Il n'y avait pas à hésiter sur ce choix. M. Wallon ne pouvait être ministre que de l'instruction publique. Tant d'autres l'ont été qui auraient pu occuper d'autres portefeuilles avec la même compétence ! Pour M. Wallon, c'est autre chose : il a une spécialité, il n'en a qu'une. Est-ce un malheur pour lui ? nous ne saurions le dire ; mais on nous assure que l'instruction publique ne s'en trouvera pas plus mal.

M. Buffet est ministre de l'Intérieur. Nous ne regrettons qu'une chose, c'est qu'il ne se soit pas démis plus tôt de ce portefeuille, c'est qu'il l'ait livré si longtemps aux disputes de ceux qui n'en voulaient pas. Changement dans les hommes aussitôt les choses prennent une face nouvelle, M. Buffet, est l'homme nécessaire, et sans lequel il aurait été si long et si difficile de composer un ministère, sûr d'avoir dans la Chambre une majorité solide et durable.

Nous devons remercier M. Buffet d'avoir enfin si vaillamment accepté la responsabilité que les circonstances lui imposent ; nous devons remercier aussi ceux qui se sont interposés entre des hommes qui déjà se tournaient de dos, pour les ramener les uns aux autres et les réunir autour d'un même programme. M. Léon Renault, M. Andral, MM. Bernard et Emmanuel d'Harcourt, M. Othenin d'Haussonville méritent surtout notre reconnaissance. Lorsque tout le monde désespérait ils espéraient encore, et ils avaient raison d'espérer, puisqu'ils ont trouvé ou qu'ils ont su réveiller autour d'eux les sentiments généreux qui les animaient eux-mêmes. Nous ne saurions surtout trop vivement remercier M. Bocher et M. Decazes de l'activité et de la bonne volonté dont ils ont fait preuve. M. Bocher ne voulait accepter lui-même aucun ministère : peut-être avait-il tort ; mais le tort qu'il avait lui-même, et que nous serions disposés à lui reprocher, il ne l'a pas pardonné aux autres, et nul n'a plus fait que lui pour déterminer les membres du cabinet à se mettre d'accord.

Ce n'était pas tout que de réunir sur une même liste les neuf ministres qui vont composer le gouvernement, il fallait leur assurer une majorité, la majorité du 25 février. M. Bocher a vu M. Gambetta, M. Gambetta s'est rendu dans les bureaux des gauches. M. Bocher et M. Gambetta se sont entendus sans peine, M. Gambetta n'a eu qu'à parler pour convaincre les gauches. Que sont, en ce moment, les petites questions qui nous divisent, sur lesquelles nous disputons, nous nous querellons, tandis que la France écoute et s'efforce en vain de comprendre ; tandis que le chef de l'Etat se demande s'il ne sera

pas réduit à prendre ses ministres en dehors de l'Assemblée ? Nous sommes menacés, a dit M. Gambetta, d'un ministère extra-parlementaire, ou même de quelque chose de pis encore, un ministère pris dans la minorité : ne vaut-il pas mieux assurer notre concours au cabinet que M. le président du centre droit nous propose ? — Il n'y a qu'une réponse à faire, on l'a faite. Les gauches sont moins intraitables qu'on ne le dit. En tout cas, leur intérêt bien entendu nous répond d'elles. L'alternative dans laquelle elles ont été placées aujourd'hui subsistera demain. Le gouvernement serait bien malhabile et bien excessif dans ses exigences s'il mettait les gauches dans la nécessité de se séparer de lui. Il ne faut pas sans doute gouverner dans le seul dessein de satisfaire les gauches ; mais lorsqu'on peut facilement avoir pour soi des hommes qui d'ordinaire font opposition à tous les gouvernements et finissent par les renverser, ce serait le comble de l'imprudence que de les tourner inutilement contre soi.

An total, les choses paraissent aller aussi bien qu'elles allaient mal il y a vingt-quatre heures. La morale à tirer de l'histoire de cette crise ministérielle est qu'il ne faut jamais désespérer, ni jamais trop espérer. Nous sommes venus à bout aujourd'hui des difficultés d'hier : nous aurons demain des difficultés nouvelles. Si les mêmes hommes qui nous ont aidés aujourd'hui nous aident demain, nous surmonterons ces difficultés sans plus de peine.

On lit dans la Presse :

Nous nous réjouissons (comment n'éprouverions-nous pas ce sentiment, et l'éprouvant, comment ne le dirions-nous pas) d'avoir eu raison dans nos prévisions, d'avoir eu raison de faire crédit au patriotisme de l'Assemblée. Nous n'avons jamais cessé d'espérer, parce que nous n'avons jamais cessé d'honorer les mandataires de la nation. Nous avons cru au vote de la Constitution, parce que nous avons cru à l'indispensable nécessité de ce vote. Nous avons prêté l'accord entre les personnes, parce que le repos du pays exigeait cet accord. Nos prévisions ont été inspirées par les besoins les plus urgents de la France, et si nous ne nous sommes pas trompés, c'est parce que nous avons penché toujours vers l'esprit de conciliation, dans le sens de l'optimisme, en mettant dans notre jeu tous les bons côtés et les grandes qualités de l'Assemblée.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 12 mars.

Le nouveau ministère a tenu hier soir sa première réunion pour l'examen de son programme, qui n'avait été jusqu'ici l'objet que des pourparlers individuels. Il n'est pas probable que cet examen ait pu être terminé hier, mais je crois savoir qu'on s'est mis d'accord sur les bases principales et que M. Buffet le développera à l'Assemblée, à la suite du second conseil des ministres qui doit avoir lieu ce matin.

Le programme du nouveau cabinet ne ressemble en rien à celui que s'est avisé hier soir de publier le Courrier de France et que reproduit ce matin la France. Il est certain qu'il comprend les points suivants convenus entre M. Buffet et M. Dufaure, que je vous signalais il y a deux ou trois jours, savoir :

Le maintien de l'état de siège jusqu'à ce que l'Assemblée se soit entendue sur une loi pour la presse ;

Le maintien de la loi des maires, tempérée en ce sens que l'administration prendra autant que possible les maires dans le sein des conseils municipaux ;

La garantie absolue de tous les fonctionnaires, c'est-à-dire qu'il n'y aura aucune révocation pour motif politique.

Quant à la dissolution de l'Assemblée et au maintien ou à la suppression du scrutin de liste, il n'en a pas été question jusqu'ici entre les ministres ; mais tout le monde sait que M. Buffet et M. Dufaure sont partisans du scrutin uninominal.

Je crois savoir que, s'il y a quelques déplacements dans le personnel administratif, ils n'auront lieu que dans un certain temps. La présence de M. Buffet au ministère de l'intérieur suffirait seule, d'ailleurs, à dissiper toutes les inquiétudes qu'aurait pu provoquer dans le personnel administratif les assertions plus que hasardées de certains journaux.

Je dois ajouter, en ce qui concerne M. Dufaure, que tout le monde connaît son horreur du changement et qu'il ne faut pas attendre de lui beaucoup de changements dans le personnel judiciaire.

Toutes les personnes qui ont été en rapports avec M. Dufaure dans les derniers pourparlers ministériels rendent hommage à l'esprit modéré et conciliant dont il n'a cessé de faire preuve.

Il paraît que M. Gambetta n'a pas peu contribué, de son côté, au succès de la combinaison ministérielle, en la faisant accepter par l'extrême-gauche qui s'en montrait plus que médiocrement satisfaite.

La question des sous-secrétaires d'Etat est en suspens. L'institution elle-même est très-critiquée et il est possible qu'on profite de l'occasion pour la supprimer.

MM. Desjardins, Cornélis de Witt ont demandé à être relevés de leurs fonctions. Il est probable qu'ils n'auront pas de successeurs. M. Buffet se contentera d'un secrétaire général et son beau-frère, M. Target désire, paraît-il, rester dans la diplomatie. M. Dufaure restera comme chef de cabinet, auprès de M. Buffet.

M. Dufaure a déjà déclaré qu'il ne prendrait pas de sous-secrétaire d'Etat.

On parle de M. Duchâtel pour le sous-secrétariat des finances.

Le maréchal de Mac-Mahon s'est rendu ce matin à Paris pour rendre visite au général de Chabaud-Latour et le remercier du concours si désintéressé et si dévoué qu'il lui a prêté dans des circonstances difficiles.

Le Maréchal a écrit des lettres chaleureuses de remerciement à tous les autres ministres démissionnaires.

L'élection de M. le duc d'Audiffret-Pasquier comme président de l'Assemblée est considérée comme certaine.

La vice-présidence, que son élection laissera vacante, sera probablement donnée au général de Chabaud-Latour. Les gauches mettent en avant les noms de MM. Duclerq et Le Royer.

M. de Falloux dine ce soir chez M. de Meaux, le nouveau ministre de l'agriculture. Il se rendra ensuite à la réception de M. le président de la République. Ceci est considéré comme ayant une certaine signification. On y voit l'acquiescement d'une notable fraction de la droite modérée, qui a plus ou moins suivi les inspirations de M. de Falloux, à la nouvelle combinaison ministérielle.

On pense que les vacances parlementaires de Pâques pourront commencer mardi ou mercredi de la semaine prochaine et qu'elles se prolongeront jusques vers le milieu de juillet.

La commission de l'armée est, dit-on, d'accord

avec le ministre de la guerre pour proposer la création d'un nouveau bataillon par régiment, ce qui ferait quatre bataillons de marche et un bataillon de dépôt par régiment. Cela permettrait de réduire l'effectif des compagnies puisque le système de quatre compagnies par bataillon est définitivement adopté, et donnerait des emplois aux officiers que la réduction d'un capitaine par compagnie vient de détruire et rétablirait les conditions d'avancement en augmentant le nombre des chefs de bataillon.

Revue des Journaux

Français.

Les journaux de la gauche réclament avec insistance, comme une conséquence du vote du 25 Février, la révocation de tous les préfets et sous-préfets, non-seulement entachés, mais suspects de bonapartisme. Peut-être ne serait-il pas inutile qu'à la liste des suspects dressée par ces journaux, fût annexée un petit avis indiquant à quel caractère on distingue les bonapartistes qu'il convient d'exclure. Nous voyons, en effet, figurer sur la liste de proscription dressée par le *Siècle*, MM. Pascal, de Tracy, de Champvans. Il faut avouer que si les préfets de la Gironde, des Bouches-du-Rhône et du Gard sont bonapartistes, ce sont là des bonapartistes d'un genre tout à fait particulier. On nous dit qu'ils sont bonapartistes par « tempérament ». Le mot demande explication. Veut-on dire que tous les conservateurs sont, au fond, bonapartistes ? Ce n'est pas vrai, et le *Siècle*, en le disant, ferait beaucoup trop d'honneur à l'empire. Ce qui est vrai, c'est que les conservateurs dont les journaux de la gauche ont à se plaindre sont immédiatement par eux travestis en bonapartistes, et qu'au contraire un bonapartiste qui donne à la gauche le plus léger gage est à l'instant purgé de tout reproche. Nous ne cesserons de rappeler ce qui s'est passé au mois d'août dernier, à l'occasion de M. Hovius. L'honorable président du tribunal de commerce de Saint-Malo, avait adressé au maréchal de Mac-Mahon certaines paroles qu'approuva la *République française*. Aussitôt un journal bonapartiste rappela que M. Hovius avait été candidat officiel au conseil général, plébiscitaire, et en un mot « bonapartiste ». Le journal de M. Gambetta fut-il embarrassé ? Non. Le 27 août, il publia un grand article où il s'exprima en ces termes :

M. Hovius a été plébiscitaire, candidat impérialiste. Eh bien ! et la France ? n'a-t-elle pas été, prise en masse, bonapartiste et plébiscitaire ? Faut-il la renier pour autant ? Hélas ! elle a été trop punie pour avoir été cela ! Et c'est justement pour qu'elle ne le redevienne pas qu'il faut accueillir les hommes qui, comme M. Auguste Hovius, voient clair devant eux, font acte de bonne volonté et se montrent aussi prévoyants dans l'avenir qu'ils ont pu être aveugles dans le passé. Nous l'avons dit souvent, la démocratie républicaine doit se recruter dans cette masse immense de plébiscitaires pris au piège, et qui ne veulent plus y être repris.

Que l'on cesse donc de nous dire que M. Hovius a été plébiscitaire pour nous détacher de lui. C'est justement parce qu'il s'est trompé autrefois ou qu'il a été trompé qu'il ne veut plus l'être, et c'est pourquoi il vient à la République. La République lui est ouverte, à lui comme à tous ceux qui veulent le bien du pays, la liberté et l'ordre, la réparation de nos ruines, le retour de notre prospérité et de notre influence, sous l'égide d'un gouvernement fort et respecté, etc., etc., etc. De quoi donc se composerait la démocratie qui refera la France, si elle ne se composait des plébiscitaires désabusés ? C'est avec eux et pour eux qu'il faut travailler, si l'on veut faire un pays nouveau, puissant, riche et libre.

Nous engageons le *Siècle* à méditer ces observations de la *République française*.

Journal de Paris.

M. l'inspecteur d'Académie, en résidence à Evreux, vient d'adresser aux inspecteurs primaires du département une circulaire, qui a été motivée par une réprimande officielle du préfet de l'Eure, adressée à un instituteur de l'arrondissement d'Evreux, ayant oublié ses devoirs jusqu'au point de maltraiter quelques-uns des élèves confiés à ses soins, et de leur infliger des peines corporelles.

M. le préfet de l'Eure a eu cent fois raison de réprimander publiquement le délinquant et de lui rappeler, en termes catégoriques, qu'un homme chargé par l'Etat d'une mission aussi délicate que celle de donner aux enfants, les éléments de l'instruction, manque abso-

lument à son mandat, disons plus, à sa dignité, s'il enseigne les premières règles de la grammaire et du calcul, avec le concours du martinet et des lanières.

La circulaire de M. l'inspecteur d'Académie d'Evreux déclare cependant que ces sortes de sévices aussi stupides qu'inqualifiables, ne sont pas rares dans le département, et que dans certaines communes ils sont passés à l'état d'usage et de fait établi. C'est même sur cet usage qu'il appelle toute l'attention et toute la vigilance de ses subordonnés, en les engageant à avoir recours à la sévérité la plus active pour mettre fin à cette coutume barbare de frapper les enfants, coutume qui n'existe, pour ainsi dire plus, de nos jours, et qui semble s'être réfugiée dans le département de l'Eure.

Comment se fait-il que la religion des fonctionnaires, auxquels s'adresse M. l'inspecteur d'Académie, ait été, jusqu'à ce jour, mise en défaut, et qu'il ait fallu, pour appeler l'attention sur des faits révoltants, l'intervention de l'administration préfectorale ? Cela ne peut s'expliquer que par la rareté même des sévices reprochés et par la disparition progressive de cette habitude fâcheuse, chère aux vieux maîtres d'école, de frapper les élèves confiés à leurs soins, disparition heureuse et qui pouvait passer pour complète, si la réprimande du préfet et la circulaire de l'inspecteur d'Académie n'étaient venues montrer que certains instituteurs du département de l'Eure tiennent encore à se distinguer par la sévérité de leur enseignement.

On aurait tort, cependant, de croire que cette exception justifie la règle. Le temps où l'on apprenait aux enfants, la grammaire et l'arithmétique, à force de horions, est heureusement passé et ne compte plus que comme souvenir, dans les traditions de l'enseignement primaire. Les hommes dévoués et instruits qui tiennent aujourd'hui, dans leurs mains, l'éducation primaire de la jeunesse, ont reçu d'autres instructions, et ils sont eux-mêmes trop distingués pour avoir recours aux moyens brutaux.

La circulaire de M. l'inspecteur d'Evreux prouve néanmoins que, dans la masse, quelques-uns tiennent encore à se singulariser, mais leur système ne persistera pas devant des avis sérieux et motivés, et l'erreur de quelques maladroitement ne rejallira pas sur le corps entier des instituteurs si attachés à leurs devoirs et si pénétrés de la mission de confiance qu'ils ont à remplir. Bien plus, nous avons la conviction que c'est dans leurs rangs que la réprimande du préfet de l'Eure et la circulaire de l'inspecteur d'Académie rencontreront la plus vive et la plus entière approbation.

Pays.

Quand Alphonse XII a été appelé au trône d'Espagne, l'Allemagne qui avait si fort poussé à la reconnaissance du gouvernement de M. Serrano, fut désagréablement surprise. Chez nous les républicains se montrèrent désolés de la spontanéité avec laquelle Alphonse XII avait été acclamé par l'Espagne, c'est ce qui nous explique la revanche qu'essayent de prendre certains journaux.

A entendre ces journaux, le gouvernement du jeune roi est débordé par une réaction cléricale d'une violence effrénée; la liberté de conscience, cette conquête des temps modernes, serait menacée, et on ne tarderait pas à voir reparaître l'Inquisition. A l'appui de leurs allégations volontairement erronées, ces feuilles invoquent ce qu'elles appellent mensongèrement l'abrogation du mariage civil, et elles prétendent non moins mensongèrement que l'instruction publique tout entière vient d'être livrée aux influences cléricales.

Nous allons rétablir la vérité des faits. Avant la révolution de 1868, l'Espagne, catholique, on peut le dire, à l'unanimité, était sous le même régime que notre ancienne France; les actes de l'état civil, naissances, mariages, décès, étaient tenus par le clergé; cet état de choses, qui avait d'ailleurs de grands inconvénients, offrait cet avantage que nous notons pour mémoire, d'être fort peu onéreuse pour les particuliers et de ne rien coûter à l'Etat.

Quand ce régime auquel il n'est nullement question de revenir, fut aboli par la révolution de 1868, on dut donner aux unions contractées en dehors de l'Eglise catholique, à défaut de la sanction ecclésiastique, une sanction légale. Mais, en Espagne comme en France, les révolutionnaires n'y vont pas de main morte : le mariage civil, rendu obligatoire, fut souvent accompagné de cérémonies plus ou moins grotesques ayant la prétention de remplacer les rites de l'Eglise; c'est ainsi que, dans certaines localités, les magistrats municipaux, en procédant à la consécration du maria-

ge civil, se paraient d'ornements ecclésiastiques mais ce qu'il y eut de plus grave, c'est que ces formalités devinrent coûteuses, dans un pays où les communications sont difficiles et qui compte beaucoup plus de paroisses que de municipalités.

Dans ces conditions, il arriva que la très grande majorité du peuple opta, contrairement à la loi nouvelle, pour le mariage religieux, l'estimant suffisant. Un décret considérant les personnes de cette catégorie comme vivant dans le concubinage, déclara que les enfants nés de ces unions seraient réputés naturels; des vexations de toutes sortes furent exercées contre elles. N'oublions pas que ces faits se passent dans un pays essentiellement catholique, et que cette législation si contraire à l'esprit général des populations était le fait d'une minorité révolutionnaire. Quand le roi Alphonse XII monta sur le trône, il dut remédier à un état de choses si abusif, et sans abolir, comme on l'a dit fausement, le mariage civil, voici comment il a été procédé :

Pour les non-catholiques, le mariage civil subsiste, donnant par conséquent aux conjoints et à leurs enfants tous les avantages d'un état civil régulier.

Pour ceux qui sont catholiques et qui, conformément aux enseignements de l'Eglise, ne considèrent comme valable et comme valide que le mariage religieux, le mariage civil, avec ses formalités et ses cérémonies, est abrogé mais les conjoints et l'ecclésiastique qui a béni leur union sont tenus d'aller, aussitôt après la bénédiction nuptiale, faire inscrire l'acte de mariage sur les registres de l'état civil.

Voilà au juste à quoi se réduit une mesure dont l'esprit et le caractère ont été sciemment dénaturés. C'est d'ailleurs, exactement ce qui se pratique en Angleterre à l'égard des catholiques.

Quant aux reproches de livrer l'instruction publique à certaines influences, il n'est pas mieux fondé : on a rétabli dans les écoles l'enseignement du catéchisme; il ne faut pas oublier que les révolutionnaires espagnols, dignes frères des nôtres, ont procédé de la même façon, qu'eux aussi s'en allaient décrochant les crucifix, évangelisant le peuple à leur manière, qui décidément n'est pas la bonne : or, qu'était-il arrivé ?

Les pères, dégoûtés d'entendre prêcher le libre examen et l'athéisme à leurs enfants, les gardaient à la maison, de sorte que, faute d'écoliers, les dignes instituteurs étaient obligés de fermer l'école. Trois mille écoles fermées pour les causes que nous venons d'indiquer viennent d'être rouvertes; tel est le résultat de la mesure si simple dont nous venons de parler.

Informations

Il est absolument inexact que l'ambassade de Saint-Petersbourg ait été offerte à M. le duc de Broglie, qui se serait montré disposé à l'accepter.

Ceux qui ont mis en avant cette nouvelle prennent leur désir pour une réalité.

Dans les circonstances actuelles, au contraire, moins que jamais, M. le duc de Broglie est disposé à quitter la politique militante pour accepter un poste qui, si élevé qu'il soit, ressemblerait à un exil plus ou moins volontaire.

Un avis inséré au *Journal officiel* a annoncé qu'au moyen d'une somme mise à sa disposition par M^{me} la marquise de Mac-Mahon sur le produit des entrées du bal donné à l'Opéra, le 7 février dernier, le Mont-de-Piété de Paris remettrait gratuitement des gages qui pouvaient être considérés comme des outils ou des instruments de travail. 3,565 articles ont été dédagés, savoir : Machines à coudre, 934; machines à percer, 2; étaux, 874; enclumes, bigornes, tas, 85; ciseaux, 261; cisailles, 46; filières, 65; tours d'horloger et autres, 242; étuis de mathématiques, 122; objectifs, 54; instruments de musique, 69; presses, 15; outils divers, 796. Total, 3,565. On voit que la mesure due à l'initiative de M^{me} la marquise de Mac-Mahon a surtout profité aux petites industries et plus particulièrement encore à cette classe intéressante d'ouvriers et d'ouvrières qui travaillent à leur compte.

On mande de Nevers qu'une nouvelle agression sur un factionnaire a eu lieu avant-hier à

dix heures et demie du soir. La sentinelle placée à la porte du quartier d'infanterie a essuyé un coup de feu qui, heureusement, ne l'a pas atteint. L'auteur de cette lâche agression a pu être arrêté aussitôt par les hommes de garde. Il a refusé de faire connaître son identité et avoue avoir tiré un coup de pistolet chargé de chevrotines. Cet individu a été mis à la disposition de la justice.

Chronique locale

et méridionale.

FÊTE DE CHARITÉ.

La fête de charité définitivement organisée, est irrévocablement fixée au 4 avril. En conséquence, la commission prie les personnes qui veulent prendre part à la cavalcade et qui ont encore négligé de se faire inscrire, de remplir cette formalité avant le 18 mars. La commission doit être avisée dès ce jour du nombre des adhérents et de leur costume, afin de pouvoir régler convenablement l'ordre et la marche de la cavalcade.

Les personnes qui auront négligé de se faire inscrire avant la date fixée ci-dessus ne seront plus admises.

Il reste bien entendu que les adhésions pour faire partie de la cavalcade sont gratuites.

SUBSCRIPTION. — (SUITE.)

MM. les députés du Lot, 100 fr.; Filhous, secrétaire général, 20 fr.; Miran, 20 fr.; Faure-Beaulieu, 10 fr.; de Lacoste, trésorier général, 25 fr.; Alazard (René), 50 fr.; Lurgie, 20 fr.; Chambert, 8 fr.; Chastanié, 10 fr.

On nous écrit de Castelfranc :

La foire de Castelfranc du 10 mars a été favorisée par un temps magnifique; malgré les travaux de la campagne qui sont si multipliés à cette époque de l'année, surtout après un mauvais hiver comme celui qui vient de s'écouler, les habitants s'y sont rendus presque tous entre midi et 4 heures; ils ont ainsi secondé l'administration de Castelfranc qui fait tous ses efforts pour le succès de cette entreprise, persuadée qu'elle est du grand avantage qui en ressortira pour le commerce de cette localité, si bien favorisée sous le rapport des débouchés.

Il s'est fait assez d'affaires sur les moutons; il y avait plusieurs marchands étrangers, dont l'un d'eux, Bessières de Saint-Pantaléon, a tout vendu jusqu'au dernier. Les laboureurs ont conduit presque tous leurs bœufs; il a été transporté sous la Halle, du blé de première qualité qui a été vendu 18,50 les 80 litres, le maïs 11 francs les 80 litres également, les pommes de terre 4,50 à 5 fr.

La place était couverte de piquets pour soutenir les plants de vigne et d'attaches pour les fagots etc.; il a été vendu aux enchères pour le compte de la commune, du bois de chauffage et du bois de charpente; comme d'habitude on a apporté de tous les environs jardinage et légumes, volailles et lapins, œufs etc. Il est venu des marchands étalagistes de toute catégorie : marchands drapiers, couteliers, quincailliers, épiciers, marchands de fromage, d'oranges, un chapelier, un libraire, etc.

Nous remercions tous ceux qui jusqu'ici nous ont honoré de leur présence et rappelons à tous que le jeudi gras, le 16 août et le 10 des autres mois, ils trouveront à Castelfranc des vendeurs et des acheteurs, et toujours un bon accueil.

H. BLANIÉ.

On nous écrit de Nadillac :

Jedi, a eu lieu sur notre commune, un sinistre des plus alarmants. Vers les deux heures du soir, une grange contigue à une douzaine de maisons est devenue tout à coup la proie des flammes.

Le tocsin a appelé immédiatement les habitants de la commune à peu près tous absents, occupés à leurs vignes sur les divers coteaux.

A trois heures tous étaient accourus en foule. Quatre habitations étaient déjà inabordables, le feu alimenté par la paille ou le foin s'élevait en flocons. On ne voyait que feu, on n'entendait que cris. Bientôt l'ordre se fait. Ces braves paysans se sont précipités sur ces toitures menaçantes, qui ont été bien vite brisées; l'eau apportée en quantité, en moins de deux heures le feu était dominé. A cinq heures tout était éteint.

Deux granges seulement ont été réduites en cendres avec cinq moutons gras et quantité de

fourrages. Une était assurée, l'autre est évaluée à 2,000 francs.
On ne sait d'où est venu le feu.

On lit dans le *Journal du Tarn* :

« Les Frères des écoles chrétiennes d'Albi, accompagnés de tous leurs élèves et d'un immense concours de citoyens sympathique à leur douleur, conduisaient dimanche matin à sa dernière demeure un de leurs modestes compagnons en dévouement et en abnégation, l'honorable frère Jacobus, frère de leur excellent directeur.

M. Marty (François-Michel), en religion frère Jacobus, était né à Graulhet, le 29 décembre 1817. Il fit ses études au petit séminaire de Castres, et entra ensuite au grand séminaire, qu'il quitta pour revêtir l'humble bure des enfants du vénérable abbé de La Salle, dont il devait se montrer l'un des plus zélés disciples.

Entré le 22 novembre 1840 au noviciat de Toulouse, le frère Jacobus en sortait le 9 juin 1841 pour commencer sa nouvelle mission, Toulouse, Fronton, Cahors, Agen, Castres, Narbonne, Montpellier, Saint-Pons, et en dernier lieu Riols ont été successivement témoins de son application à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse.

Riols surtout a été le théâtre du dévouement du frère Jacobus. C'est par ses soins que cette localité a été dotée d'une école. Pendant dix-neuf ans, il l'a dirigée avec un zèle et une activité dont la population gardera toujours le souvenir, déployant toutes les qualités et les vertus que fait germer l'amour de Dieu et nos semblables.

Les forces physiques du frère Jacobus n'étaient malheureusement pas égales en énergie à la vigueur de sa bienfaisante volonté; elles s'usèrent aux rudes labeurs, les infirmités vinrent, et le vaillant instituteur se vit contraint, bien à regret, d'aller prendre un repos qu'il méritait à tant de titres. Il se retira à Albi auprès de son frère, directeur de l'Ecole chrétienne.

Après dix-huit mois de souffrances, il s'est éteint doucement, la prière sur les lèvres, avec le calme et la sérénité du juste dont l'âme monte au ciel, recevoir sa récompense.

Par décret en date du 4 mars, M. Grangis (en religion frère Juminien), directeur des écoles communales de Brest, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. — 52 ans de services.

On écrit de Perpignan :

« Le général commandant l'état de siège vient de suspendre pour un mois le *Journal des Pyrénées-Orientales*, organe bonapartiste, pour outrages à l'Assemblée et à la Constitution. »

On écrit de Mont-Louis (Pyrénées-Orientales) :

« Jeudi dernier, à huit heures trente-deux minutes du soir, une violente secousse de tremblement de terre a été observée à Mont-Louis. Pendant quelques secondes, après un léger bruissement, les murs ont été ébranlés et les lits craquaient au point que l'on a cru que les planchers allaient s'effondrer.

« La secousse a été ressentie en même temps par plusieurs personnes. »

On vient de découvrir à Marseille un atelier de fabrication de faux timbres de la régie.

Des agents de la brigade centrale, passant au grand chemin d'Aix, aperçurent des marchands ambulants qui colportaient un grand nombre de boîtes d'allumettes timbrées. Ces timbres paraissant suspects, les agents invitèrent ces marchands à les faire vérifier par les contrôleurs de la régie. Ceux-ci ayant reconnu que les timbres étaient faux, les marchands, interpellés sur la provenance de ces timbres, répondirent qu'ils leur avaient été vendus par la dame V..., demeurant rue du Cheval-Marin. Une perquisition faite, en effet, à l'adresse indiquée, a amené la saisie d'une certaine quantité de timbres faux et l'arrestation des contrefacteurs, qui ont été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Voici un moyen de calmer les chevaux rétifs :

Un journal de pharmacie rapporte qu'un cheval méchant, récalcitrant, qui ne veut pas se laisser ferrer, peut être facilement dompté et soumis en lui faisant respirer, pendant que le maréchal opère, quelques grammes d'huile éthérée de persil, versés sur un linge.

Un grand nombre d'essais faits sur les chevaux les plus rebelles auraient, d'après ce journal, toujours parfaitement réussi.

La cour de cassation vient d'établir définitivement un point de droit qui intéresse tous les laboureurs. Il arrive que, pour labourer un champ jusqu'à son extrémité, on est obligé de faire passer l'attelage sur le champ voisin. Il n'y a aucun délit s'il n'est pas ensemencé; dans le cas contraire, il y a contravention à l'article 475 du code pénal, qui punit d'une amende de 6 à 10 fr. ceux qui font ou laissent passer des bestiaux, animaux de trait, de monture ou chargé sur le terrain d'autrui, ensemencé ou chargé d'une récolte, en quelque saison que ce soit, ou dans un bois taillis.

Ainsi la jugé la cour de cassation par l'arrêt suivant :

« Le laboureur qui fait tourner ses chevaux et sa charrue sur la terre ensemencée de son voisin, commet la contravention prévue par l'article 475 du code pénal, qui défend de faire ou de laisser passer des bestiaux, animaux de trait, etc., sur le terrain ensemencé ou chargé de récoltes. Cet article, en effet, est absolument applicable dans tous les cas, puisqu'il n'en résulte aucune exception et qu'aucun droit de servitude n'a pas été établi en faveur des propriétaires voisins, dans l'intérêt de l'agriculture. »

Théâtre de Cahors.

Spectacle du dimanche 14 mars 1875.

Grand succès. — *Les folies dramatiques*, grande pièce en cinq actes, par Clairville et Thiboust.

La chasse aux maris. — Comédie-vaudeville en trois actes, par A. Durant et Leuvers.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 13 mars.

Naissances.

Benech, Jeanne-Palmyre-Marie, Place nationale. — Boussuge, Philippe, rue Mouton. — Cayla, Louise, rue Rempart. — Vendries, Léopold-Baptiste, rue Nationale. — Linas, Laurence, (naturelle) rue Portail-au-Vent. — Bénédicty, Antoinette-Jeanne-Emilien, rue St-Jammes. — Ticou, Achille, à Labérandie.

Mariages.

Herrewyn, Alfred-Charles-François-Victor, et Rulhes, Marie.

Décès.

Cahuzac, Rose, 68 ans, Labarre. — Labrunhie, Guillaume, 74 ans, Port-Bullier. — Vidailhac, Jean, propriétaire, 50 ans, rue des Maures. — Alibert, Baptiste, vigneron, 75 ans, Hospice. — Cossé, Marguerite, 80 ans, Hospice. — Lalbenque, Jeanne, 38 ans, rue Nationale. — Siréjols, Rose, 60 ans, rue du Château. — Combebias, Jeanne, 75 ans, rue Tapis-Vert. — Ricard, Marie, 21 ans, rue Nationale. — Auziech, Marie, religieuse, 68 ans, Boulevard Nord.

CALENDRIER DU LOT. — Mars.

DATE	JOURS	FÊTES	FOIRES.
14	Diman.	La Passion.	
15	Lundi.	s Zachari.	Montcabrier, Figeac, Rudelle, Esclauzels.
16	Mardi.	s Abraham.	Prayssac, Cornac.
17	Mercur.	s Patrice.	St-Matré.
18	Jeudi.	s Gabriel.	Lalbenque, St-Caprais.
19	Vend.	s Joseph.	Duravel, Béduer.
20	Samedi	s Archipe.	Bach, Catus, Limogne, Salviac, Meyronne.
N. L. le 7, à 8 h. 29 du soir. P. Q. le 14, à 1 h. 15 du soir. P. L. le 22, à 0 h. 1 du matin. D. Q. le 30, à 4 h. 34 du matin.			
Périgée, le 9. — Apogée, le 23.			

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

Versailles, 12 mars, 6 heures.

Le Programme gouvernemental que M. Buffet vient de lire à la tribune, a été très-bien accueilli au centre droit, au centre gauche et parmi

tous les députés modérés de la droite. Il est impossible de tenir un langage plus net et plus explicite pour la défense des principes d'ordre et de conservation sociale. En revanche, l'extrême gauche est mécontente avec une portion de la gauche républicaine. Le groupe de l'Appel au peuple s'attendait à voir ses espérances plus directement attaquées. En somme, l'impression est bonne, et il est permis de croire qu'il se formera une véritable majorité conservatrice autour du gouvernement de la République révisable, que la prolongation injustifiable du provisoire et l'impossibilité de faire autre chose ont imposées au patriotisme de l'Assemblée, comme la seule solution convenable et sauvegardant les droits du pays.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

« Le nouveau ministère, investi de la confiance de M. le maréchal Président de la République ne serait pas capable de remplir la tâche qu'il a acceptée s'il ne trouvait dans l'Assemblée nationale l'appui d'une majorité approuvant sa politique et résolue à s'y associer.

« Son premier devoir est donc de vous faire connaître cette politique. Très-nettement conservatrice, elle sera dénuée de tout caractère de provocation comme de faiblesse. Cette déclaration, qui ne sera démentie par aucun acte du ministère, pourrait paraître superflue si les interprétations auxquelles a donné lieu le vote des lois constitutionnelles et les conséquences que l'on a tirées de ce vote n'avaient jeté quelque incertitude dans l'opinion publique, et, nous devons l'avouer, certaines inquiétudes dans des esprits qu'il importe de rassurer.

« Il faut, avant tout, détruire l'équivoque et faire pénétrer dans chaque commune de France cette conviction que la population honnête, paisible, laborieuse, attachée à l'ordre par ses sentiments et par ses intérêts, a le Gouvernement de son côté, et qu'elle peut compter sur nous pour la protéger contre les attaques des passions subversives. (Très-bien! très-bien! à droite.)

« Nous serons d'ailleurs secondés dans cette tâche, nous n'en doutons pas, par une administration intelligente et dévouée qui a su maintenir l'ordre dans les circonstances difficiles que nous avons traversées et qui peut compter sur notre constant appui. (Nouvelles approbations sur les mêmes bancs.)

« Tant que la question de l'organisation des pouvoirs publics est demeurée une question ouverte, elle a divisé des hommes parfaitement d'accord sur la direction à donner au Gouvernement. Cette question résolue, la division qu'elle avait créée doit disparaître.

« Ceux qui ont trouvé dans cette organisation des pouvoirs publics une satisfaction plus ou moins complète de leurs vues voudront prouver, par leur adhésion à la seule politique capable de rassurer le pays, que l'ordre de choses actuel n'est point incompatible avec la sécurité publique.

« Quant à ceux qui eussent voulu résoudre différemment la question constitutionnelle, le patriotisme ne leur conseillera-t-il pas d'unir leurs efforts aux nôtres pour défendre les principes d'ordre et de conservation sociale? (Assentiment à droite.)

« C'est donc avec confiance que nous renouvelons l'appel patriotique adressé par M. le Président de la République aux hommes modérés de tous les partis. (Très-bien! très-bien!), et c'est avec instance que nous réclamons leur concours.

« Nous avons le devoir d'assurer aux lois constitutionnelles que l'Assemblée nationale a adoptées l'obéissance et le respect de tous (Très-bien! très-bien! à gauche); nous avons la ferme volonté de les défendre contre toute menée factieuse (Nouvelle approbation à gauche), mais,

serviteurs de la loi, nous ne serons jamais les instruments d'aucune rancune. (Très-bien! très-bien! sur divers bancs à droite.)

« En France, où les changements dans les institutions et dans les dynasties ont été si fréquents, et où chacune de ces destructions a laissé dans le cœur d'un grand nombre de bons citoyens des regrets et des convictions dignes de respect lorsqu'ils ne se manifestent par aucun acte répréhensible, toute autre conduite ne serait conforme ni à la justice, ni à la bonne politique. (Très-bien! très-bien!)

« Bien loin d'affermir le Gouvernement actuel, l'esprit de suspicion le priverait d'un concours nécessaire et perpétuerait, en les envenimant, des divisions que les efforts de toute administration doivent tendre à effacer. Cette conduite ferme et conciliante, nous l'ussions trouvée bonne dans tous les temps; aujourd'hui, c'est la seule qui convienne à la situation née de nos malheurs.

« Qui pourrait penser que ce soit le moment de nous déchirer entre nous et de donner au monde le spectacle de nos dissensions intérieures? Ne serait-ce pas porter de nos propres mains le dernier coup à la puissance de la France? Devant cette considération suprême, toute hésitation, il nous le semble du moins, doit cesser.

« Le Gouvernement a l'intention de vous soumettre des modifications aux lois qui régissent actuellement la presse. Il importe, en effet, d'assurer d'une manière normale la répression efficace d'excess qui finiraient par discréditer dans l'esprit des hommes les plus modérés l'usage légitime de la libre discussion.

« Tant que cette loi n'aura pas été votée, le Gouvernement ne saurait renoncer aux pouvoirs exceptionnels que lui confère l'état de siège dans un certain nombre de départements. Nous demandons aussi le maintien, pour une période déterminée, de la législation actuelle, en ce qui concerne la nomination des maires, qui seront pris d'ailleurs, autant que possible, dans le sein des conseils municipaux.

« Si l'Assemblée nationale ne partageait pas les vues que nous avons eu l'honneur de lui exposer sur la direction que nous nous proposons de donner à la politique du Gouvernement, nous lui demanderions de le témoigner immédiatement et nous ne méconnaîtrions pas l'obligation que ce refus de concours nous imposerait. » (Applaudissements. — Mouvements prolongés.)

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du *Journal du Lot*.

Paris, 13 mars, 2 h. 20 soir.

Les journaux conservateurs sont satisfaits du programme du Gouvernement.

La République française, organe de M. Gambetta, trouve le programme trop conciliant envers les anciens partis monarchiques.

Le Journal des Débats approuve la politique de modération, pourvu que cette modération ne devienne pas de la faiblesse.

Bourse de Paris.

Paris, 13 mars 1875.

Rente 3 p. %	65,40
— 4 1/2 p. %	93,25
— 5 p. %	103,25

